

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE NOMINATIF par un TIERS**
Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

RUBRIQUE 1

Je soussigné(e),

NOM : **PRÉNOMS :**

Agissant en qualité de : *(cochez la case correspondante à votre situation)*

- Représentant légal**
 Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
 Médecin traitant

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

NOM : **PRENOMS :**

Né(e) le : **A :**

ADRESSE :

Téléphone :

Téléphone portable :

Adresse mail :

(Cochez la case correspondante à la situation)

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus**
 en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
 en qualité de personne en situation de handicap
 autre :

RUBRIQUE 2

Mme/M. **bénéficie de l'intervention** *(cochez la ou les cases correspondante à la situation)*

- d'un service d'aide à domicile (course, ménage, repassage...)**
Nom du service
Adresse / Téléphone
- d'un service de soins infirmiers à domicile (soins, toilette...)**
Nom du cabinet d'infirmiers
Adresse / Téléphone
- d'un service de portage de repas à domicile**
Nom du service
Adresse / Téléphone

Tournez SVP

d'un autre service

Nom du service

Adresse / Téléphone

de la téléassistance

de l'aide de proches

d'aucune aide

Nom du médecin traitant :

.....

Téléphone du médecin :

RUBRIQUE 3

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM / Prénoms :

ADRESSE / Téléphone :

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que la radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande.

Fait à, le 20.....

Signature du représentant légal :

**CE DOCUMENT EST A
RETOURNER/DÉPOSER
SOUS PLI CONFIDENTIEL à :**

**MAIRIE DE LÉVIGNAC
REGISTRE NOMINATIF
31530 LÉVIGNAC**

DISPOSITION RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Les registres nominatifs créés au titre du recueil d'informations sont tenus dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de correction des données nominatives est assuré conformément aux dispositions de la loi précitée. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L. 116-3. La diffusion de ces données à des personnes non autorisées à y accéder ou leur détournement sont passibles des peines prévues aux articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

Ces informations sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.